

Annexe aux plans d'études
de la Faculté des sciences

Modalités d'évaluation des UE

- des sciences de l'environnement
- de l'éthique et philosophie des sciences

Accepté par la Faculté des Sciences le 25 mai 2009
Version révisée du 30 mai 2016

1 Introduction

Cette annexe décrit les conditions d'évaluation des Unités d'enseignement (UE) qui ne sont pas directement sous la responsabilité d'un Département de la Faculté. Elle complète les différents plans d'études où apparaissent des UE avec le code "FS.nnnn" ou "SE.nnnn".

2 Évaluations des unités d'enseignement

L'évaluation des excursions se fait suivant des critères énoncés en début de semestre. L'évaluation des cours se fait par des épreuves orales ou écrites dont la durée est fixée dans la présente annexe. Les épreuves se déroulent, en général, durant trois sessions d'examens (printemps, été, automne). Pour chaque épreuve, l'étudiant-e s'inscrit dans les délais prescrits selon la procédure on-line accessible avec le compte personnel et le mot de passe fournis par l'Université (<http://www.unifr.ch/science/gestens>). Dans le cas d'épreuve en fin de cours, des consignes sont communiquées durant le semestre. L'épreuve porte sur la matière de l'UE telle qu'elle a été enseignée la dernière fois. En cas d'exception, celle-ci sera communiquée par le Département et/ou par l'enseignant responsable. L'échelle des notes s'étend de 6 (meilleure note) à 1 (plus mauvaise note). Une épreuve dont la note est inférieure à 4 peut être répétée une seule fois et au plus tôt lors de la session d'examens suivante.

3 Bases réglementaires

Le présent document sert d'annexe aux plans d'études suivants :

- Plan d'études des branches propédeutiques et complémentaires offertes par la Faculté des sciences dans le cadre du Bachelor of Science ou d'autres formations universitaires dans lesquelles ces branches sont reconnues.
- Plan d'études des branches complémentaires + 30 ECTS en mathématiques, informatique, physique, chimie, géographie, biologie et sciences du sport et de la motricité
- Autres plans d'étude dans lesquels les UE listées dans ce document apparaissent.

Il est soumis au *Règlement pour l'obtention des Bachelor of science et des Master of science*.

Tous ces documents sont accessibles à partir de <http://www.unifr.ch/science/plans/f>.

4 Modalités d'évaluation

Les excursions sont évaluées à l'aide de critères fixés et communiqués en début de semestre.

Code	Unité d'enseignement	ECTS	Modalités d'évaluation
FS.0001	Philosophie et éthique des sciences	3	Épreuve orale de 15 min.
FS.0002	Sciences et société	3	Épreuve orale de 15 min.
SE.0101	Cours de base en sciences de l'environnement : Écologie	3	Épreuve écrite de 90 min. L'épreuve est organisée à la fin du cours. Une épreuve supplémentaire est organisée durant la session d'automne de la Faculté des sciences.
SE.0102	Cours de base en sciences de l'environnement : Économie et droit de l'environnement	3	Épreuve écrite de 90 min. L'épreuve est organisée à la fin du cours. Une épreuve supplémentaire est organisée durant la session d'automne de la Faculté des sciences.
SE.0103	Cours de base en sciences de l'environnement : Ressources	3	Épreuve écrite de 90 min. L'épreuve est organisée à la fin du cours. Une épreuve supplémentaire est organisée durant la session d'automne de la Faculté des sciences.
SE.0101	Cours de base en sciences de l'environnement : Éthique de l'environnement	3	Épreuve écrite de 90 min. L'épreuve est organisée à la fin du cours. Une épreuve supplémentaire est organisée durant la session d'automne de la Faculté des sciences.
SE.0113	4 excursions, avec rapport	1.5	Participation aux excursions et rédaction d'un rapport de synthèse noté
SE.0121	Champs électromagnétiques et environnement	2	Épreuve orale de 20 min.
SE.0130	Environnement et habitat : une approche anthropologique	3	Épreuve écrite de 90 min.
SE.0141	Les enjeux du développement durable	4.5	Présence obligatoire (2 absences acceptées), protocole d'une présentation ou 2 excursions avec rapport, travail de groupe avec présentation ou film. Réussi/échec.
SE.0142	Les enjeux du développement durable II	1	Présence obligatoire (2 absences acceptées)
SE.0150	Gestion environnementale appliquée (stage)	15	Stage selon une convention entre l'étudiant-e et le secrétariat des Sciences de l'environnement fixant le lieu, les délais, etc. Évalué par « réussi/échec » sur la base d'un travail écrit et d'un certificat de travail
SE.0160	Proséminaire « rédaction de travaux écrits »	3	Évaluation permanente pendant le proséminaire. Réussi/échec.